

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 31 MARS 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
Procuration : 1
Absente : 1

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL Emilie, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présent par procuration : Monsieur PARENT Philippe à Monsieur SOULIER Samuel

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

3.2 – OBJET : PROJET D'INSTALLATION D'UN ARTISAN BOULANGER PATISSIER. MISSION BUREAU DE CONTROLE – RÉSULTAT DE LA CONSULTATION.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation d'un artisan boulanger pâtissier sur la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole.

Le bureau de contrôle a pour mission le contrôle technique des installations relatives à la solidité des ouvrages existants et à construire, à la sécurité des personnes dans les établissements recevant du public. Ce dernier aura aussi la mission de contrôle de l'accessibilité comprenant l'attestation de fin de travaux

Monsieur le Maire indique qu'il est obligatoire de faire appel à un bureau de contrôle.

Différents organismes de contrôle ont été sollicités afin d'établir une proposition en ce sens, à savoir :

- SOCOTEC à Nîmes ;
- VERITAS à Aurillac ;
- APAVE à Rodez.

Monsieur le Maire présente les propositions reçues :

- SOCOTEC : Mission de base contrôle technique pour 2 990.00 € HT, sans mission *accessibilité personnes en situation de handicap* ;
- VERITAS :
 - Mission de base contrôle technique pour 2 650.00 € HT ;
 - Missions annexes *attestation de vérification accessibilité personnes en situation de handicap* pour 150.00 € HT ;

- APAVE :
 - Mission de base contrôle technique pour 2 770.00 € HT ;
 - Missions annexes attestation de vérification accessibilité personnes en situation de handicap pour 200.00 € HT.

Après étude des offres reçues, la proposition de VERITAS apparaît être la plus intéressante.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **DESIGNE**, pour la mission Bureau de contrôle, l'entreprise VERITAS :
 - Mission de base contrôle technique pour 2 650.00 € HT
 - Missions annexes attestation de vérification accessibilité personnes en situation de handicap pour 150.00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER

